

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre
Le Trois Juillet à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 Juin 2024 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, M. BODIN, Mme PERICHON, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Médiathèque du « PAYS DE LAPALISSE » procède généralement à une braderie de ses livres « désherbés » à l'occasion de la Manifestation de l'Embouteillage, et ce à chaque édition depuis 2012.

Compte tenu du fait que cette braderie « culturelle » remporte à chaque fois un grand succès, Monsieur le Président propose de la renouveler le samedi 12 octobre 2024 durant la manifestation de l' Embouteillage ; les livres seront ainsi exposés à la vente sur un stand devant la médiathèque –Place Général Leclerc – à Lapalisse.

Il est proposé de proposer de fixer le prix de vente de ces ouvrages au tarif unique de 1 € le livre.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de l'opération braderie de livres le samedi 12 octobre 2024 devant la Médiathèque, et ce afin d'écouler le stock de livres « désherbés » par les agents de la médiathèque,

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

OBJET :

**BRADERIE DE LIVRES –
EMBOUTEILLAGE 2024**

- de fixer le prix de vente de ces ouvrages à 1 € le livre

- d'autoriser Monsieur le Président à établir la liste des ouvrages mis en vente après l'opération de désherbage, qui devrait être finalisée fin août.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 JUIL. 2024
Publié ou Notifié
le : - 4 JUIL. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"